

Les Nouvelles d'AFGHANISTAN

Trente-septième année

N° 152

Mars 2016

(1^{er} trimestre)

6 Euros



**Hommage
à Paul Bernard**

**La justice des Tâlebân
Daoud et les illusions de la neutralité**

Egalité, justice et paix

A propos d'une étude anthropologique

par Pierre LAFRANCE*

Poursuivant notre réflexion sur la justice, nous présentons ici une analyse approfondie de l'ouvrage publié par Gaït Archambeaud¹ sur les questions de justice et d'égalité. La justice afghane traditionnelle, ou du moins la justice pach-toune est-elle archaïque et inégalitaire, ou bien est-elle simplement autre ? Basée sur la conciliation, a-t-elle quelque chose à nous apprendre ?

Mme Gaït Gauhar Archambeaud a récemment publié un ouvrage de réflexion intitulé : « Afghanistan anthropologie de l'égalité sur une zone de fracture du système-monde ».

Le titre est ambitieux et le livre est largement fidèle à l'ambition qu'il s'assigne. Pour ce qui est de sa forme, je tiens, avant tout, à souligner que l'auteur excelle dans l'art de l'exergue. En effet, les citations figurant en tête de chaque chapitre et empruntées aux plus grands auteurs comme à de simples témoins, y compris des enfants ou adolescents interrogés, ont le mérite d'éclairer le texte qui les suit mais aussi, mises bout à bout d'un chapitre à l'autre, d'inspirer tout un parcours intellectuel. Bref, les exergues mériteraient un « tiré à part ». Citons-en quelques-uns :

« Dieu ne modifie rien en un peuple avant que celui-ci ne change ce qui est en lui-même » Coran XIII-2.

« Ô gens de Vérité, qu'y puis-je ? Je ne sais pas qui je suis... Je suis amour ». Djellal Oud Dine Balkhi dit Roumi.

« Etre homme c'est, précisément être responsable, c'est connaître la honte en face d'une misère qui ne semblait pas dépendre de nous ». A. de Saint Exupéry.

« Le droit existe mais il est une contrefaçon de la

justice ; il règne en maître sur les hommes mais il bafoue l'humanité des pauvres et des démunis ». Mireille Delmas Marty.

« Les hommes naissent égaux. Dès le lendemain, ils ne le sont plus ». Jules Renard.

« La civilisation s'est peut-être réfugiée chez quelque petite tribu non encore découverte ». Charles Baudelaire.

Par ailleurs, le livre se garde d'être la simple expression des opinions que l'auteur s'est formées car une bonne partie de chaque page consiste en citations judicieusement choisies pour montrer que les idées exposées ne relèvent en rien d'une fantaisie personnelle.

Mme Archambeaud parvient ainsi à exposer une pensée anthropologique complexe ce qui, avec quelques rares ouvrages récents ou plus anciens comble, en partie, un vide : celui de la réflexion sur la société afghane selon les exigences des sciences humaines. En fait, depuis plus de trente ans, les études dites « de terrain » et autres enquêtes universitaires, sont fermées aux chercheurs, surtout aux plus jeunes, et cela « pour des raisons de sécurité ». Aussi, la société afghane reste-t-elle un entrelacs d'énigmes pour le public pondéré et averti.

Or, cette société afghane, Mme Gaït Archambeaud la fait vivre sous nos yeux en donnant la parole à des Afghans de tout âge et de toute condition, parole parfois très implicite, notamment quand de simples dessins d'enfants la disent.

* Ambassadeur de France. Sa carrière diplomatique l'a conduit notamment en Afghanistan, en Iran, au Pakistan et en Mauritanie. Pierre Lafrance a également présidé Madera et été vice-Président d'AFRANE.



En milieu pachtou, dans l'est de l'Afghanistan. « Il est fréquent que sœurs et frères relevant de familles naguère ennemies se marient selon un strict chassé-croisé. » (Photo Cimic)

La conception afghane de l'égalité

Le parti premier de l'ouvrage est de concevoir comment la notion d'égalité est comprise et interprétée en Afghanistan, c'est-à-dire par les Afghans eux-mêmes, et aussi, par tous ceux qui, à des titres divers, interviennent dans leur pays. A travers de multiples narrations et autres exemples, l'auteur s'interroge sur la notion même d'égalité. Elle conclut que l'égalité de droits est un leurre quand les inégalités de fait s'accumulent en raison de la complexification croissante des sociétés. Aussi préfère-t-elle retenir comme axiome de comportement « l'égale dignité » reconnue aux êtres humains quelles que soient leurs différences. Cela semble très sensé et peu contestable. Pour ma part, j'ai quelque peine à admettre la fatalité des inégalités de fait dans les sociétés dites modernes. Cela présuppose que l'ordre et le fonctionnement des sociétés échappent à la volonté de leurs membres et obéissent à une logique sui generis. Or, je persiste à souhaiter que le fonctionnement d'une société soit voulu et non subi par ceux qui la constituent. Je ne crois pas heurter la sensibilité de l'auteur en exprimant un tel vœu.

Culture pachtoune ou culture afghane ?

Pour ce qui concerne l'Afghanistan, Mme Archambeau réserve le plus clair de son analyse au monde pachtoune en supposant apparemment que celui-ci a infusé sa propre culture à l'ensemble du pays en lui donnant, par ailleurs, son nom (on sait qu'initialement Afghan était synonyme de Pachtoune). Là, un débat

peut être ouvert, débat relevant de l'anthropologie culturelle : Qui a influencé qui ? Pourquoi le persan est-il resté langue de cour et d'administration pour les dynasties pachtounes ? Pourquoi les Pachtounes utilisent-ils tant de mots d'origine mongole comme « oulous » pour désigner une circonscription territoriale et, surtout, « khân » désignant le potentat local, titre dont se parent notamment de très nombreux Pachtounes (ou « Pathans ») pakistanais.

Il faudra bien un jour se demander s'il n'existe pas une certaine culture propre à l'Afghanistan et qui serait l'ensemble de plusieurs cultures interpénétrées. Bref, il y a là toute une réflexion à engager qui est étrangère au propos du livre mais que celui-ci a le mérite de susciter.

Pour examiner les modalités de mise en œuvre de l'impératif d'égalité et, plus précisément, d'égale dignité, l'auteur est conduite à appliquer à l'Afghanistan et, par-delà, aux mondes avec lesquels le pays interagit les grilles d'analyse et les diagnostics de nombreux chercheurs en sciences humaines. Parmi eux, deux figures se détachent : celle d'Etienne Balibar et surtout celle de Georges Ribeil. Ce dernier distingue trois formes principales de comportement entre individus, entre groupes, entre sociétés et plus généralement, entre soi et l'autre : ce sont l'assimilation, l'opposition et la coopération nourrie de la diversité de ses partenaires. Celle-ci a le mérite de « transcender » les pulsions négatives inspirant les deux attitudes précédentes. Il décrit lui-même sa propre vision : « l'altérité et la contradiction plutôt que combattues ou fondues sont reconnues comme conditions de toute détermination ». Aussi, faut-il comprendre dans l'ouvrage, le mot de transcendance comme désignant, non pas, ce qui dépasse l'homme mais bien plutôt l'aptitude de l'homme à se dépasser lui-même. Cette faculté est inemployée dans l'assimilation qui réduit l'inconnu au connu, souvent par la force, et l'opposition qui fait du foncièrement différent l'ennemi à soumettre ou détruire. Dès lors, l'égale dignité ne peut être conçue que par ceux qui choisissent la troisième attitude.

Déjà, cette entrée en matière fait deviner que, dans le livre, l'analyse des comportements ne s'applique pas aux seuls Afghans, mais aussi à bien d'autres, qu'il s'agisse de nations ou d'institutions se trouvant en relation avec la société afghane. Mais c'est cette société que l'auteur examine principalement.

De prime à bord, elle est sans indulgence pour elle,



Réunion de femmes.
«Les femmes doivent être
aussi peu visibles que possible,
d'où la règle du parda».
(Photo PNA)

surtout sous l'angle de l'égalité. Elle rappelle brièvement comment, au cours des deux siècles derniers, ce monde menacé « d'opposition » ou « d'assimilation » par deux grandes puissances rivales le prenant en étau a dû son salut à son refus d'interaction, fût-elle féconde, avec aucune d'entre elles. L'Afghanistan a donc dû accentuer sa propre singularité sans pouvoir en modifier vraiment les traits. Ainsi, devenait-il un espace-tampon que les puissances impériales ont fini par juger bien commode, pour finalement le consacrer dans ce rôle de rempart voué à une certaine inertie car ne pouvant ni évoluer ni tirer profit des cultures étrangères.

Les normes régissant la vie sociale sont énoncées dans le *pakhtounwali* pour les Pachtoune et, dans quelque mesure, par une sorte d'osmose, pour d'autres ensembles ethniques voisins.

De l'honneur

Deux impératifs sont soulignés en tant que freins à l'acceptation pleine et entière du principe d'égalité surtout entre hommes et femmes. Ce sont la *ezzât* et le *badal*².

A l'aide de multiples documents (interviews, dessins d'enfants, réponses à des questionnaires, réflexions d'observateurs afghans qualifiés), on voit à quel point l'obsession de l'honneur du groupe et de ses membres dicte les conduites. L'homme a dès lors, l'impérieux besoin d'être perçu comme indéfectiblement courageux, viril, et fidèle à son clan, tandis qu'il revient aux femmes de se montrer réservées, attentives à remplir leurs divers rôles et surtout rigoureusement chastes avant leur mariage et fidèles ensuite. Elles doivent en conséquence être aussi peu visibles que possible, d'où la règle du *parda* appelée ailleurs *purdah*, c'est-à-dire rideau ou écran tendu entre elles et le monde. Il va de soi que ces exigences conduisent à des atteintes criantes

au principe d'égalité surtout dans le comportement d'hommes vis-à-vis de femmes.

L'auteur nous montre par ailleurs au long de son livre, à la lumière d'exemples précis comment la *ezzât* d'un individu, c'est-à-dire son titre de fierté, s'identifie à celle de sa famille, de son clan et de sa tribu, et comment la charge de la maintenir intacte échoit aux femmes considérées par le groupe comme son élément le plus précieux pour son rôle primordial dans la perpétuation des lignées et le plus fragile, puisqu'elles ne sont pas guerrières et n'ont pas la force de résister à des agressions (même si elles ont celle de porter de lourds fardeaux). Ainsi, la jalousie est un devoir pour l'homme, presque un rituel. Les situations cruelles ou absurdes qui résultent d'une telle logique sont attentivement relevées par l'auteur qui montre ainsi comment la notion d'égalité entre hommes et femmes, même si elle est comprise et acceptée, donne lieu à des interprétations tendancieuses : égalité de considération ? Bien volontiers ! Mais surtout pas de statut ni de condition.

L'autre impératif qui conduit à une certaine forme d'égalité ou du moins d'équilibre, est le *badal*, bien connu pour ses conséquences parfois tragiques, telles les interminables vendettas. Cette règle du talion, dont le respect engage la *ezzât* conduit à échanger des procédés strictement symétriques et suggère donc une forme d'égalité reposant sur un attentif équilibre.

Cependant, le *badal* peut amener ceux qui souhaitent en limiter les effets dévastateurs à des accords réduisant les antagonismes réciproques par une conciliation que consacre un échange méticuleux de bons procédés. Il n'est pas rare qu'en l'occurrence, il s'agisse d'échange de femmes entre groupes réconciliés. En pareil cas, il est fréquent que sœurs et frères relevant de familles naguère ennemies se marient selon un strict chassé-croisé. Ainsi, des sœurs deviennent-elles aussi des belles-sœurs et il en va de même pour les frères. C'est là ce



Une assemblée dans la campagne afghane.
«Les Afghans n'ont plus toujours
confiance en la justice délibérative ne
pouvant que difficilement s'exercer en
toute honnêteté.»
(Photo Cimic)

qu'on appelle *swara*, pratique équivalente à un échange matrimonial. Il faut reconnaître que les femmes se prêtent souvent avec dévouement à cet équilibre propre à ramener la paix. Une telle formule ne nous est nullement étrangère quand on songe, non seulement aux Horaces et Curiaces, mais aussi aux multiples mariages ayant consacré la paix entre maisons royales ou princières depuis le moyen-âge jusqu'au XIX^{ème} siècle en Europe Occidentale.

Il reste évident qu'une approche avertie de la société pachtoune ou peut-être même afghane, impose de savoir qu'en son sein, tout bienfait en appelle un autre équivalent mais que, plus encore, et inversement, tout préjudice subi a pour réplique un préjudice infligé, de même gravité. Néanmoins, la voie de la réparation et de la réconciliation existe. L'auteur rappelle à ce propos les traditions permettant de remédier aux effets délétères des deux exigences déjà exposées. Il s'agit, en tout premier lieu, du *nanawati* ou principe du pardon répondant à un repentir réel et à une réparation convenue d'un commun accord sous le regard d'une assemblée.

Par ailleurs, est-il relevé, la *malmastia* ou devoir d'hospitalité pour celui qui la demande, fût-il ennemi, est de nature à introduire des formes de bienveillance, de compassion et d'entraide dans des rapports humains pourtant marqués de rudesse et de rigidité.

Justice qui tranche ou justice qui concilie ?

Ces observations émaillées d'exemples permettent à l'auteur d'aborder les formes traditionnelles d'exercice de la justice. Elle observe que les *djirgas* ou *chouras*, qu'elles soient périodiques ou au contraire exceptionnelles et ad hoc, peuvent apporter aux litiges et même aux conflits les plus graves des solutions fondées sur l'équité reconnue pour telle, la conciliation, la répara-

tion, la réconciliation et non sur des sentences prononcées et imposées ni sur des peines expiatoires n'ayant guère de sens en milieu afghan rural. L'auteur n'a nul besoin de s'appesantir sur les déceptions pouvant naître de la « justice qui tranche », lesquelles peuvent aller jusqu'à la détresse, la révolte et l'enrôlement sous des bannières mortifères.

Je crois cependant devoir observer que, dans les temps présents, les Afghans n'ont plus toujours confiance en la justice délibérative ne pouvant que difficilement s'exercer en toute honnêteté. Aussi s'en remettent-ils à une « justice qui tranche », celle notamment des *Talebân*, lesquelles, dans les meilleurs cas, appliquent le *fiqh hanéfite*.

Telle qu'elle existe, la société pachtoune ne serait donc pas imperméable à l'axiomatique de Georges Ribeil. Elle peut être tentée par les attitudes d'assimilation ou d'opposition farouche mais n'ignore pas la perspective de civilité que peut introduire la coopération dans la différence.

Là, je me permettrais d'émettre un petit regret : l'auteur a certes évoqué la notion de *nâmous*, forme d'honneur distincte de celle de la *ezzât*. Or, le *nâmous* dont l'origine remonterait au grec *nomos* semblerait faire référence à une intégrité plus morale que sociale et donc, à la fierté d'appartenir à l'humanité et non seulement à une ethnie ou un clan³. Le débat me paraît ouvert. Il est clair, en tout cas, que le *nâmous* n'est pas la *ezzât*, même si l'un et l'autre se traduisent en français par honneur.

Où se situe le « tribalisme » ?

Hélas, les épreuves sanglantes des trente dernières années ont conduit cette société à se protéger du désarroi et de l'anomie par des replis farouches sur ses traditions dans une grande méfiance vis-à-vis des in-

fluences ou pressions externes. Elle est donc particulièrement exposée à ce que l'auteur nomme « tribalisme », c'est-à-dire à l'exaltation du « nous » face à l'étranger réputé hostile et perfide, qu'il soit proche ou lointain. Pire encore que le « tribalisme » est le « sectarisme » qui, lui aussi tendrait à sévir. Il consiste en l'adoption d'un système de valeurs irréductible à tout autre et en l'observance de codes inédits de comportement sous la direction impérieuse de chefs de guerre et l'influence de maîtres à penser et à croire.

L'auteur montre de façon convaincante que le « tribalisme » tel qu'elle le définit est à distinguer de la vie tribale, même s'il peut trouver en elle un terrain d'élection tandis que des sociétés, réputées modernes et ignorant donc le primat de l'ancestralité lignagère, peuvent se comporter selon le modèle tribaliste en perdant de vue les exigences de l'authentique civilisation.

A ce stade de la réflexion, le discours s'inverse et montre à quel point l'Afghanistan a pu être victime du tribalisme des autres, c'est-à-dire de leur tendance à conférer une valeur universelle à leurs codes de comportement et donc à ranger parmi les « barbares » ceux qui ne veulent ou ne peuvent s'y soumettre. On se trouve là devant des attitudes oscillant entre la volonté forcenée d'assimilation et la logique de l'opposition sans merci selon le vocabulaire de Georges Ribeil.

On conçoit dès lors ce qu'ont pu être les formes du « tribalisme » et du « sectarisme » tant soviétiques qu'occidentales, en particulier américaines. On comprend comment est compromise l'image de la « communauté internationale », surtout en un temps où la concurrence aveugle entre agents économiques est présentée doctoralement comme voie de salut pour l'humanité souffrante.

Là, je crois devoir protester sur un point : l'auteur a cru, au passage, discerner une attitude tribaliste chez les diplomates. Je tiens donc à rappeler, que, dans sa nature même, la diplomatie est effort permanent de préemption des rapports de force pour les remplacer par des chartes contraignant leurs parties contractantes à en respecter le texte écrit ou *diploma* en grec. Le rêve des diplomates est aussi de soustraire les conventions à la prégnance des rapports de puissance, mais le chemin est long !

Mme Archambeaud en vient à examiner à la lumière de sa propre expérience, de la plus ancienne à la plus récente, les méfaits d'expéditions « civilisatrices » n'ayant fait qu'accentuer l'hostilité entre « tribalismes » irréductibles les uns aux autres. Il devient, dès lors, évident que de telles logiques d'« opposition » mises en œuvre sous des formes militaires conduisent à des dégâts « collatéraux » propres à multiplier ressentiments et devoirs de vengeance.

De surcroît, l'adage courant du « tribalisme », à savoir : « Qui n'est pas avec nous est contre nous », ainsi que sa hâtive réciproque ont renforcé les pouvoirs

d'action de chefs de guerre locaux sans idéologie ni scrupule. Cette description des faits semble rejoindre la vision propre à deux ouvrages (le second tout récent) consacrés aux tragédies de l'Afghanistan actuel : « La descente dans le chaos » d'Ahmed Rachid et « Désastres afghans » de Bernard Dupaigne.

L'auteur s'attache à montrer comment les opérations dites de pacification auraient pu répondre à leur objet proclamé si elles avaient tenu compte des vues de penseurs comme Georges Ribeil. Il ne fallait surtout pas prétendre assimiler l'Afghanistan à un autre ensemble de nature différente et de surcroît invariante pour le moment. Il ne fallait pas non plus prétendre faire le tri des ennemis irréductibles et des amis potentiels pour engager les seconds dans un combat sans fin car nourri de lui-même ne fût-ce que par ses effets collatéraux. C'était là une attitude d'opposition inflexible. En fait, il n'y avait d'autre voie possible que celle consistant à « transcender » les approches réductrices de « l'autre » et de pratiquer au contraire la coopération dans et par la diversité.

Réalismes insensés

Ce qui dans cette sagesse paraît utopique dans les temps présents (alors qu'à mon sens ce fut, peu ou prou, l'idéal des communes médiévales à leur apogée) ouvre en fait un espoir : celui de porter quelque remède aux maux dont le monde actuel ne cesse de souffrir.

L'auteur s'engage, dès lors, dans une réflexion générale sur les rapports internationaux contemporains et montre à quel point de prétendus réalismes se sont révélés insensés. Bien des modes d'approche de la géopolitique sont à revoir, en particulier la célébration rarement contestée de l'Etat nation alors que d'autres formes de socialité et de solidarité sont concevables et déjà à l'œuvre dans le monde. Au demeurant, les maux dont celui-ci souffre ne sauraient être efficacement traités par les Etats nations, un par un, sous leur forme actuellement consacrée. Un texte fort éloquent de Bertrand Badie est cité à ce propos et je cède à la tentation d'en faire la conclusion de cet article :

« La sensibilité croissante aux effets d'interdépendance a changé la donne : le partage le plus profitable apparaît désormais au niveau mondial. A l'idée classique de « bien public national » succède celle de « bien commun de l'humanité ». Peu à peu s'est imposé l'idée qu'il existe des biens dont nous sommes tous dépositaires afin d'assurer la survie de tous ».

1- *Afghanistan - Anthropologie de l'égalité sur une zone de fracture du système-monde*, de Gaët Gauhar Archambeaud, éd L'Har-mattan (août 2015), 376p., ISBN : 9782343067070

2- *Ezzat* peut être traduit ici par fierté, honneur, respectabilité, gloire. *Badal* signifie échange et est parfois traduit par vengeance (voir notre précédent numéro). Les deux mots sont d'origine arabe. (NDLR)

3- *Nâmous* est en outre lié à la notion de pudeur. (NDLR)